

Circuit du médicament en EHPAD

- Connaître le cadre réglementaire de la prise en charge médicamenteuse du résident en EHPAD
- Sensibiliser les acteurs de la prise en charge médicamenteuse aux risques liés aux différentes étapes du circuit du médicament
- Sensibiliser les équipes à la déclaration et à l'analyse des erreurs médicamenteuses
- Sensibiliser à la gestion de la qualité dans la prise en charge du circuit médicamenteux
- Comprendre le processus de prise en charge médicamenteuse en EHPAD
- Proposer une prise en charge médicamenteuse sécurisée d'un résident
- Evaluer et sécuriser la prise en charge médicamenteuse
- Mémoriser les compétences requises et le rôle de chaque acteur concerné par la distribution de médicaments
- Evaluer et justifier la sécurisation du circuit médicamenteux

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE

- Médecin Coordonnateur
- Médecins traitants
- Infirmiers
- Pharmaciens
- Aides-Soignants

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Docteur en biologie médicale et en pharmacie
Formatrice afpc

METHODE – MODE D'EXERCICE DU PARTICIPANT

Méthode démonstrative.

Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle.

> Un support de formation est remis à chaque participant.

CONTENU CONFORME AUX EXIGENCES DPC

Etape 1 : EVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Elle sera réalisée avant la formation à l'aide de notre guide « Mon DPC avec l'afpc » partie 1 :



**PRENDRE SOIN
DE VOTRE
AVENIR**

Parc de l'innovation, 183 rue de Menin
59520 Marquette-lez-Lille
Tél.: 03.20.91.79.79

Circuit du médicament en EHPAD

questionnaire relatif aux attentes de chaque participant en lien avec les objectifs du programme et ses pratiques professionnelles et avec l'aide de grille d'auto évaluation permettra de mettre en évidence les points forts et les points faibles de l'établissement.

Etape 2 : ACQUISITION ET PERFECTIONNEMENT DES CONNAISSANCES

Situer la Prise en Charge Médicamenteuse en EHPAD dans son contexte réglementaire

Le circuit de la prise en charge médicamenteuse et les différentes étapes du circuit médicamenteux en EHPAD

Les événements iatrogènes

La politique de management de la qualité et de la sécurité de la prise en charge médicamenteuse

La gestion des risques

Etape 3 : EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION permettant la mise en place et le suivi d'actions d'amélioration

A l'issue de la formation, des évaluations des acquis de la formation (Article L.6353-1 du CDT) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Ces formations peuvent vous intéresser :

- [Formation Bienveillance](#)
- [Sécuriser le Circuit du médicament](#)
- [Dispenser l'éducation thérapeutique du patient](#)

